



PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

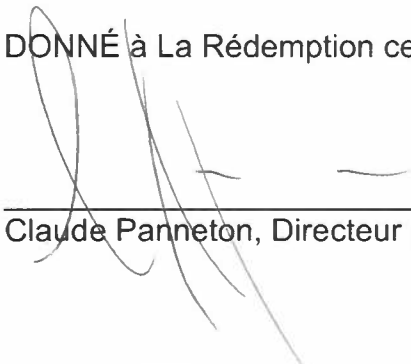
est par les présentes donné par le soussigné, Claude Panneton, directeur général par intérim de la susdite municipalité,

**QUE :**

Lors de la séance du Conseil municipal de La Rédemption tenue le 11 avril 2023, le « **RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-06 CONCERNANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE ET DES PROCÉDURES DES SÉANCES DU CONSEIL** » a été adopté.

Toute personne qui voudrait consulter ledit règlement peut s'adresser au bureau du soussigné, situé au 68, rue Soucy du lundi au jeudi de 9H00 à 16H00.

DONNÉ à La Rédemption ce 19e jour du mois d'avril 2023.

  
\_\_\_\_\_  
Claude Panneton, Directeur général par intérim

=====  
Certificat de publication (Article 420)

Je, soussigné, Claude Panneton, directeur général par intérim, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 19<sup>e</sup> jour d'avril 2023 entre 09h00 et 16h00 en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

Site internet de la municipalité  
Bureau municipal

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19e jour du mois d'avril 2023.

  
\_\_\_\_\_  
Claude Panneton, Directeur général par intérim